

Conseil consultatif des sports, de la culture, de la jeunesse et de l'associatif

PV de la réunion du 9 septembre 2019

Présent.e.s : Pascal Dispa, échevin, Louis Berny, Président, Christine Depaue, Michaël Harvie, Claude Jossart, Michel David, Maryvonne Debois, Francis Decoster, Nathalie Coppoy, Nathalie Ouziel, Bernard Vansteelandt, Estelle Wesko (pour l'administration communale)

Excusé.e.s : Delphine Duquesnoy, Monique Glibert, Annick Filot, Rodolphe Moureau, Fanny Defossez, Julien Maniet

I. Attribution des subsides communaux

L'échevin communique deux documents : le listing reprenant toutes les associations qui ont fait une demande de subsides avec le montant qui a été octroyé en 2018 ainsi que le Règlement d'attribution des subventions communales. Il y a 47 demandes, dont 7 nouvelles cette année.

La Commission doit se prononcer sur les montants octroyés sur base du Règlement. Une première discussion concerne l'article 4 : « Pour pouvoir solliciter une subvention, l'association doit avoir son siège social sur le territoire de l'entité ». Ce n'est pas le cas pour 5 associations : Amnesty, Bibliothèque de Blanmont, Domus, Mobilité en Brabant wallon, Veille et Protège. Toutefois, ces associations ont soit une « locale » sur notre territoire, soit font des actions dans notre commune. Il est proposé de maintenir le subside pour ces associations, mais suggéré d'ajouter un alinéa à l'article 4 prévoyant un vote au sein de la Commission pour les associations qui ne remplissent pas cette condition de l'article 4.

La question de l'uniformisation des montants est également discutée et proposée avant d'éventuelles modifications du règlement.

Plusieurs membres souhaitent connaître le champ d'activités des différentes associations avant de se prononcer sur les montants attribués. Un membre qui faisait partie de l'ancienne commission sport/culture fournit les explications et donne les justifications sur les différences des montants : 170, 240 et 500 euros. La différence entre 170 et 240 euros est expliquée par la différence d'importance et d'ampleur des activités de l'association dans la commune. Quant aux associations recevant 500 euros, il s'agit d'associations qui se sont partagé un budget social et dont les activités ont un caractère international. La personne de l'administration insiste sur l'importance de ces subsides, si petits soient-ils, pour la survie de ces associations.

En conclusion, il est décidé :

- d'accorder le même subside de 240 euros aux 44 associations et 500 euros aux 3 associations « internationales ». Cela est rendu possible dans le cadre du budget total de 18.000 euros (avec un subside pour Canal Zoom de 5.000€ et de 760€ pour le CCBW) et par le fait qu'on peut enlever le Syndicat d'Initiative (620 euros) et les Scouts Chastre

BW100 (2.000euros) de la liste. En effet, ces deux montants sont repris dans d'autres rubriques du budget communal. Cela revient donc à :

44 X 240 euros, soit 10560 euros + 3 X 500 euros, soit 1500 euros. Total : 12.060 euros.

NB. Les Scouts de Chastre recevront 240 euros. Le montant de 2000 euros qui leur est octroyé ne correspond qu'au loyer d'occupation de salle pour leurs réunions.

Le syndicat d'initiative, ayant également rentré une demande, se voit octroyé un montant de 240 euros dans la suite de l'uniformisation. Le montant reçu dans un autre article budgétaire lui étant consacré est bien nécessaire à son fonctionnement.

Octroyer le même subside à chaque unité de mouvement de jeunesse ? Les Scouts de Blanmont n'ont pas introduit de demande de subsides et ne reçoivent donc rien.

Un courrier devra être envoyé pour signifier le changement de montant.

- de procéder à la modification du règlement de la manière suivante : tous les membres de la Commission qui souhaitent des modifications au Règlement les envoient par mail au Président de la Conseil consultatif qui va les rassembler et nous les communiquer lors de la prochaine séance. Ces propositions de modifications seront ensuite discutées dans un groupe de travail, idéalement de 3 à 5 personnes.

II. Promenade des Artistes

Une membre en fait la présentation : 16 ème Promenade, 40 maisons ouvertes et 133 artistes. Le plan-programme est disponible dès à présent au Syndicat d'Initiative et auprès de l'administration communale (4 euros). Elle signale les activités en plus des expositions. Une conférence de presse a eu lieu le 3 septembre et il y a eu des échos dans Vers l'Avenir et Antipodes. Enfin, elle remercie les autorités communales pour le soutien important fourni.

III. Cross inter-scolaire

L'échevin communique les différentes activités prévues durant l'année, suite aux réunions avec les directions des écoles et les professeurs d'éducation physique :

- I. 31 mars : cross inter-scolaire au domaine de l'ONE pour les classes primaires de toutes les écoles de l'entité
- II. 19 mai : tournoi de football aux 15 Bonniers pour les classes de 4,5 et 6èmes primaires
- III. 2 juin : compétition multi-sports sur le terrain de football de la Maison communale pour les 3 et 4èmes primaires.

IV. Marché de Noël

L'échevin souhaite redynamiser le Marché de Noël qui aura lieu les 14 et 15 décembre. Il communique quelques points : comme prémisses, le vendredi 13 décembre, une corrida sera organisée avec l'association YNRA, il y aura un château gonflable à l'intérieur d'un chapiteau, une chorale de Noël, un père Noël, ainsi que de la restauration. Celle-ci devra respecter les prescriptions de l'AFSCA. Tout cela doit encore être peaufiné. Un graphiste fera des affiches et flyers.

Le but poursuivi est aussi de créer la Féerie de Noël. Il avait été envisagé de placer des cabanons, mais cela s'est avéré impayable. Il y aura un appel à exposants dans le Bien Vivre à Chastre. Toutes les suggestions sont également bienvenues.

V. Divers

Un membre signale l'organisation d'une conférence par la Bibliothèque communale de Chastre le samedi 9 novembre à 15 heures dans la salle du Conseil communal : La littérature belge de langue française à travers un choix d'auteurs et de textes.

Le conférencier présentera les lignes de force de cette littérature ainsi que les différents mouvements et genres littéraires. Il montrera le caractère de miroir de l'identité culturelle ; des extraits de poèmes et de romans seront lus.

Le membre du conseil consultatif demande aux membres du conseil de relayer le plus possible cette activité. La Bibliothèque communiquera dans les prochaines semaines via Facebook, flyers et autres canaux de communication qui peuvent promouvoir l'événement.

La séance est levée vers 20h35.